SERVICE D'ASSISTANCE RÉCLAMATION



Association de Services aux Entreprises

Service d'assistance réclamation
1 (888) 776-8325 option 3

- Le membre de l'ASE/Proteck bénéficie **dès son adhésion** d'un service d'assistance réclamation
- Service offert en **français** et en **anglais**
- Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 (vendredi 16h00), à l'exception des jours fériés

En cas de réclamation, nous vous accompagnerons!

Savez-vous quoi faire lors d'un arrêt de travail en cas de maladie ou d'accident ou en cas d'un diagnostic de maladie grave?

Vous avez la chance d'être membre de l'ASE/Proteck. En cas de réclamation, il suffit de communiquer avec notre équipe pour obtenir de l'aide. Des personnes expérimentées en réclamation d'assurance invalidité et d'assurance maladies graves étant familières avec le domaine de l'assurance sont disponibles pour vous aider. Nous sommes une équipe dévouée à notre clientèle et nous vous accompagnons durant tout le processus de réclamation auprès des compagnies d'assurance.

Le service d'assistance réclamation est disponible pour des demandes auprès d'un assureur privé, public ou gouvernemental. Notre but est de faire tout ce qui est possible pour simplifier vos demandes de règlements auprès de vos assureurs.*

Nous prendrons le temps, avec vous, de :

- Rassembler les informations pertinentes pour vos réclamations
- Remplir avec vous les formulaires d'assurance
- Vous guider pour les documents à fournir pour le règlement de demande de prestations
- Transmettre les documents aux assureurs et faire le suivi de l'avancement de la réclamation
- Vous référer à des ressources pouvant vous aider pour diverses problématiques en cours de réclamation
- Prendre de vos nouvelles durant tout le temps de la réclamation

Nous offrons aussi l'assistance décès :
Lors d'une réclamation de décès du membre, l'exécuteur testamentaire ou représentant légal, pourra bénéficier, à sa demande, jusqu'à une (1) heure de consultation téléphonique pour les étapes et renseignements importants lors du règlement d'une succession : assistance réclamation en cas de décès jusqu'à la remise finale des biens aux héritiers, inventaire du coffret de sûreté, détermination des héritiers, obtention de la preuve de décès, recherche testamentaire, inventaire des biens, publication des avis.

**Bien que notre service soit efficace, nous ne pouvons garantir l'acceptation d'une réclamation. L'assureur détermine, et uniquement sur présentation d'une réclamation, le droit de l'assuré de recevoir des prestations selon ses exigences et ce, en lien avec toutes les clauses figurant à son contrat. Le service d'assistance réclamation est fourni par Le Réseau Financier Proteck Ltée, cabinet appartenant à 100 % à Groupe Cloutier Inc.*